

Attestation d'établissement du rapport Pilier III

Nous soussignés, membres du conseil d'administration de l'IMF Baobab RDC SA; conformément à l'article 25 de l'instruction n° 55 aux établissements de crédit et société financières relative à la discipline de marché de la Banque centrale du Congo; attestons par la présente que le Rapport pilier III de l'IMF Baobab RDC SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été établi conformément aux procédures de contrôle interne en vigueur.

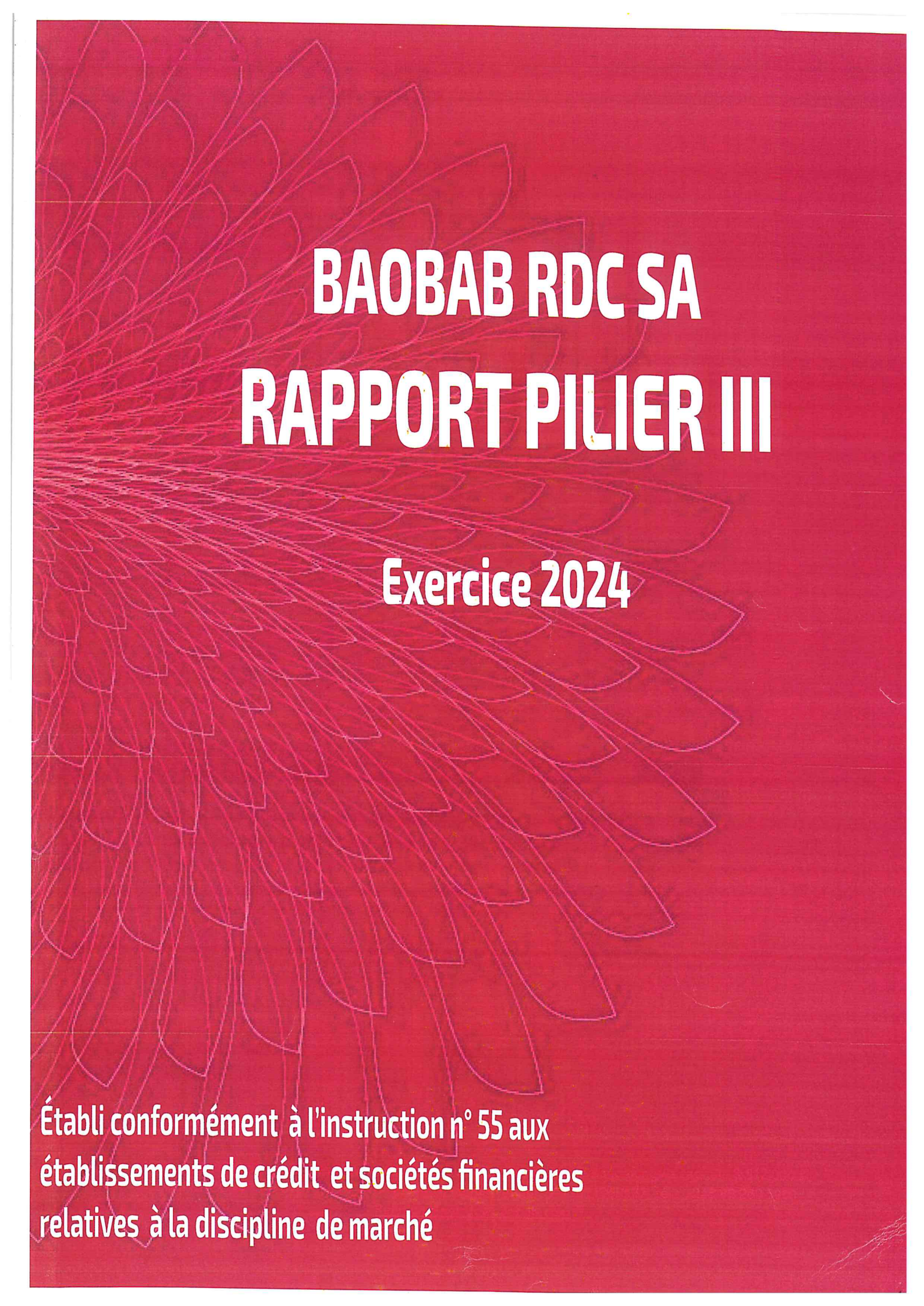
Fait à Kinshasa, le 30/04/2025

Pour le conseil d'administration de Baobab RDC

Alain Lepâtre-Lamontagne

Président du conseil d'administration





BAOBAB RDC SA

RAPPORT PILIER III

Exercice 2024

**Établi conformément à l'instruction n° 55 aux
établissements de crédit et sociétés financières
relatives à la discipline de marché**

Contexte

Chapitre 1 : Présentation de l'institution et gouvernance

- I.1. Historique de l'institution et du groupe Baobab
- I.2. Identification de l'institution
- I.3. Vision, mission et valeurs de l'institution
- I.4. Structure de l'actionnariat et assemblée générale des actionnaires
- I.5. Structure fonctionnelle

Chapitre 2 : Rapport d'activités

- II.1. Produits et Services offerts
- II.2. Chiffres clés de l'institution
- II.3. Perspectives de continuation d'activités

Chapitre 3 : Rapport de contrôle global

- III.1. Dispositif du système de contrôle interne (SCI)
- III.2. Principe de gouvernance des risques
- III.3. Plan de continuité d'activité

Chapitre 4 : Rapport de conformité

- IV.1. Lutte Anti-Blanchiment/Financement du Terrorisme
- IV.2. Veille réglementaire
- IV.3. Mise à jour/ création de procédures
- IV.4. Comité de conformité

Contexte

Conformément à l'instruction n°55 aux établissements de crédit et sociétés financières relative à la discipline de marché, un rapport "Pilier III" a été rédigé afin de répondre aux exigences relatives aux informations quantitatives et qualitatives pour les activités d'IMF Baobab RDC SA à la fin de l'exercice comptable 2024, en vue de promouvoir la discipline de marché dans le secteur financier.

Chapitre 1 : Présentation de l'institution et gouvernance

I.1. Historique de l'institution et du groupe Baobab

L'IMF Baobab RDC SA est une institution de microfinance créée en Novembre 2007, ayant obtenu sa licence en Mai 2012 et qui a démarré ses activités en juillet 2013 sous la dénomination de l'IMF OXUS RD CONGO Sprl.

- En Mai 2014, l'Institution de Microfinance Oxus RD Congo SA (IMF Oxus R.D. Congo SA), reçoit son agrément en qualité de l'institution de Microfinance de la catégorie "Société de Microfinance".
- En mars 2017, le Groupe Microcred (actuel Baobab) acquiert 51 % du capital d'OXUS RDC et s'implante en Afrique Centrale sous le dénomination IMF Microcred RDC SA.
- En Août 2020, l'IMF Microcred RDC SA obtient l'autorisation de la Banque Centrale du Congo de procéder au changement de sa dénomination pour devenir IMF Baobab RDC SA.

IMF Baobab RDC SA offre aux personnes exclues du système financier traditionnel, des produits et des services financiers adaptés. Elle participe ainsi à l'amélioration des conditions de vie de ses clients et au développement économique du pays.

A ce jour, l'IMF Baobab RDC SA compte 10 agences.

- 5 agences à Kinshasa ;
- 1 agence dans le Kwilu (Kikwit) ;
- 2 agences dans le haut Katanga (Lubumbashi);
- 1 Agence à Lualaba (Kolwezi);
- 1 agence au Sud Kivu (Bukavu).

IMF Baobab RDC SA, à Kinshasa, avenue Kasa-Vubu 137 / Commune de Bandalungwa capital : 8 512 000 \$,
CD/KIN/RCCM/13-b-01015. ID 1-610-N50445T, numéro impot : A1201106R137, tél : +243 89 280 5000

Relationclientrdc@baobab.com

L'IMF Baobab RDC SA est une filiale du groupe Baobab installé dans sept (7) pays d'Afrique Subsaharienne et en France (Siège).

Groupe Baobab

L'histoire du groupe Baobab prend ses racines en 2005 avec la création de Microcred, soutenue par Positive Planet (anciennement PlaNet Finance) sous la présidence de Jacques Attali, ainsi que par des actionnaires de renom tels que le Groupe AXA, la BEI et la Société financière internationale (SFI). Après avoir lancé ses activités au Mexique en février 2006 (sortie en 2010), l'expansion s'est poursuivie avec Madagascar en novembre 2006, marquant ainsi son deuxième pays d'implantation. Depuis lors, le groupe Baobab n'a cessé de croître et de prospérer sur le continent africain. Le groupe a été la première société de microcrédit à s'implanter en Chine. À ce jour, les filiales sont présentes au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Mali, au Nigeria et au Sénégal.

Structure de l'actionariat au niveau du groupe :

Divers actionnaires soutiennent la mission du groupe Baobab en faveur de l'inclusion financière :

Actionariat	Description	%
	AXA est un <u>leader mondial</u> de l'assurance et de la gestion d'actifs, fournissant des solutions de protection financière et de gestion de patrimoine à des millions de clients dans le monde. Ils s'engagent à aider les particuliers et les entreprises à créer, protéger et gérer leurs actifs.	34,26
	Apis Growth 2 Ltd est un <u>fonds de capital-investissement</u> géré par Apis Partners, une société de capital-investissement axée sur les services financiers et opérant sur les marchés en croissance en Afrique, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. Ils se concentrent sur le soutien aux innovateurs en matière de services financiers et sur la promotion d'une croissance inclusive.	21,05
	MAJ Invest est une <u>société danoise de gestion d'actifs et de capital-investissement</u> qui gère des actifs pour des clients institutionnels, des fondations et des particuliers fortunés. Ils investissent dans divers secteurs, tels que les services financiers, les énergies renouvelables et les entreprises durables.	16,38

	La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution financière de l'Union européenne, qui fournit des financements à long terme pour soutenir des projets d'investissement qui contribuent aux objectifs politiques de l'UE. Ils favorisent la croissance économique, l'innovation et l'emploi en Europe et au-delà.	15,27
Abler Nordic	La Nordic Microfinance Initiative (NMI) est un <u>partenariat public-privé entre les gouvernements de la Norvège et du Danemark et des institutions de premier plan du secteur privé</u>. NMI investit dans des institutions de microfinance dans les pays en développement, dans le but de réduire la pauvreté et de promouvoir l'inclusion financière.	11,82
Autres	Divers petits actionnaires et direction.	1

I.2. Identification de l'institution

- Dénomination : IMF BAOBAB RDC SA-CA
- Date de début d'activités : 2013
- Téléphone: +243 89 58 05 000
- Adresse Physique : 137, avenue Kasa Vubu, Q/Lubudi C/ Bandalungwa, Kinshasa

I.3. Vision, mission et valeurs de l'institution

- **Notre vision** : Libérer le potentiel de nos clients en leur proposant des services financiers simples et faciles à utiliser.
- **Notre mission** : Par notre proximité, nos produits et services adaptés, nous accélérons l'inclusion financière pour contribuer au développement des communautés.
- **Nos valeurs (PISTE)** :

Nous croyons et travaillons selon les valeurs ci-après :

1. **Proximité (P)** : Nous sommes proches à tout moment et accessibles facilement ;
2. **Intégrité (I)** : Nous sommes honnêtes, respectueux et équitables ;
3. **Simplicité (S)** : Nous sommes utiles et efficaces tout simplement ;

IMF Baobab RDC SA, à Kinshasa, avenue Kasa-Vubu 137 / Commune de Bandalungwa capital : 8 512 000 \$,
CD/KIN/RCCM/13-b-01015. ID 1-610-N50445T, numéro impot : A1201106R137, tél : +243 89 280 5000
Relationclientrdc@baobab.com

4. **Transparence (T)** : Nous nous engageons à être transparents et compréhensibles de tous ;
5. **Engagement (E)** : Nous nous efforçons d'établir une relation de confiance avec nos clients et nos employés.

I.4. Structure de l'actionariat et assemblée générale des actionnaires

IMF Baobab RDC s'implante en République Démocratique du Congo en 2017 suite au rachat de l'ancienne institution Oxus RDC, implantée en RDC depuis 2012 (Lancement des opérations en 2013).

Les actionnaires fondateurs de l'IMF Baobab RDC SA (Ex Oxus RDC) sont :

- Oxus Holding SA : 49 999 Parts sociales
- Alexis Lebel : 1 part sociale (sera cédée en octobre 2012 à Oxus Development Network)

En juillet 2013, l'augmentation du capital réalisée a permis l'entrée de nouveaux actionnaires :

- FISEA (20%)
- I&P Afrique Entrepreneurs (Investisseurs et Partenaires) (20%)
- Oxus Holding S.A. (60%)

Après acquisition de l'IMF OXUS RDC SA par le groupe Baobab en 2017 (51% du capital), deux augmentations de capital successives d'un montant total de 4,5 M USD ont permis au Groupe de renforcer sa participation au sein de l'institution à hauteur de 99,98 %.

A ce jour, le capital social d'IMF BAOBAB RDC SA-CA est de 8 512 000 USD tel qu'approuvé par la Banque Centrale en Juillet 2024 correspondant à 851 200 000 actions de USD 0.01 de valeur nominale, qui se détaille de la manière suivante :

Structure du capital d'IMF Baobab RDC SA CA au 31/12/2024				
Actionnaires	Nbre d'actions	Val. Nominale de l'action en USD	Capital en USD	%
Baobab SAS	851.044.286	0,01	8.510.443	99,98
FISEA	155.714	0,01	1.557	0,02
Total	851.200.000		8.512.000	100

Au cours de l'exercice 2024, les actionnaires se sont réunis une fois en Assemblée Générale.

I.5. Structure fonctionnelle

La structure organisationnelle d' IMF Baobab RDC SA se présente comme suit :

A. Organisation de l'entité

- Direction Générale (2 membres) : Directrice Générale et Directeur Général Adjoint

Outre la Direction Générale, IMF Baobab RDC SA comprend 5 Directions et 4 départements :

Directions (5) :

1. Direction Administrative et Financière (DAF) ;
2. Direction Clientèle (DC) ;
3. Direction Crédit ;
4. Direction des Ressources Humaines ;
5. Direction de l'audit interne (rattachée directement au Conseil d'administration via son comité d'audit).

Départements (4) :

1. Département des risques et conformité
2. Département Juridique ;
3. Département IT et Moyens Généraux ;
4. Département Marketing et Expérience client
5. Département Administratif et Financier

Note : Nouvelle gouvernance mise en place sur le dernier trimestre 2024.

Par ailleurs, pour le pilotage des activités, la société dispose d'un Comité de Direction tenu à 2 niveaux :

- Comité de Direction Restreint : Composé de la Direction Générale et des directeurs de l'institution.
- Comité de direction élargi : Composé de la Direction générale, des directeurs et des responsables de départements.

Ces comités se réunissent, au moins une fois par semaine, pour échanger sur le cours des activités de l'Institution.

Par ailleurs, plusieurs comités sont mis en place pour piloter les activités opérationnelles :

- Comité de pilotage opérationnel
- Comité des risques et conformité local;
- Comité Contrôle permanent;
- Comité fraude;
- Comité Alco;
- Comité RH;
- Comité de performance;
- Comité Innovation;
- Comité Marketing/Communication ;
- Comités d'arriérés.
- Comité d'hygiène
- Comité des plaintes

B. Conseil d'Administration

Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 6 membres dont trois indépendants et qui ont été nommés par l'assemblée générale ordinaire et après l'accord préalable de la Banque Centrale du Congo. Les membres du Conseil d'Administration sont :

1. Alain Lepatre-Lamontagne, Administrateur indépendant & Président
2. Philip Sigwart, Administrateur et Président de Baobab SAS
3. Alexandra Kizizie, Administrateur indépendant & Présidente du Comité ARC
4. Hervé Guyon, Administrateur et Secrétaire Général de Baobab SAS
5. Hugues Bonshe, Administrateur & Directeur Général de Baobab Banque Madagascar
6. Patrick Kabengela, Administrateur indépendant

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2024.

Comités Spécialisés

Pour assurer sa fonction de contrôle, le conseil d'administration a mis en place 3 comités spécialisés. Il s'agit des comités ci-après :

- Comités d'audit : Ce comité assiste le conseil d'administration dans l'exercice de ses missions de surveillance, notamment l'évaluation de la qualité du dispositif de contrôle interne et le pilotage de l'audit interne;
- Comité Risques : Ce comité assiste le conseil d'administration dans la détermination de l'appétence pour le risque, la surveillance de la mise en oeuvre par la direction générale de la déclaration de l'appétence au risque et assure la surveillance de la fonction gestion des risques;
- Comité d'éthique et de Conformité : ce comité assiste le conseil d'administration dans l'exercice de ses missions de surveillance de la conformité, de l'éthique et de la déontologie.

Ces comités sont composés de trois (3) membres qui se réunissent trimestriellement. En 2024, chaque comité s'est réuni quatre fois, soit douze comités au total.

I.6. Politique de gestion des politiques et procédures

Les activités au sein de l'IMF Baobab RDC SA sont gérées selon des processus définis dans les politiques et procédures validées par le conseil d'administration.

L'IMF Baobab RDC SA dispose d'une politique de gestion de politiques et procédures ayant pour objectifs d'encadrer et d'harmoniser le processus de rédaction, de validation et de diffusion des politiques et procédures et de ressortir le risque couvert par la procédure.

Les politiques et procédures sont rédigées par les responsables des directions et départements, validées par la direction générale avant approbation du Conseil d'Administration.

Quelques politiques clés : la politique de rémunération, la politique de gestion des espèces, le manuel de politiques de la conformité, la politique de l'audit interne, la

politique de crédit, etc...

La politique de rémunération fait également l'objet d'une revue par le conseil d'administration. Elle est encadrée avec des spécificités suivantes:

- Seuls les membres du Conseil (représentants permanents) qui ne sont pas des salariés ou des actionnaires reçoivent une indemnité (jeton de présence) à l'occasion des réunions du Conseil,
- Les rémunérations des membres de l'organe exécutif sont validées par le conseil d'administration,
- Les rémunérations du personnel de l'institution (hors organe exécutif) sont validées par l'organe exécutif. Les évolutions salariales sont encadrées dans une grille salariale et dans une politique de rémunération qui fait l'objet d'une révision en Janvier 2023.

Chapitre 2 : Rapport d'activités

II.1. Produits et Services offerts

II.1.1. Nos principaux produits

- Crédit individuel classique (En USD et en CDF)
- Crédit Taka
- Crédit Balloon
- Carte VIP
- Produits Epargne (En USD et en CDF) | Plan épargne | Dépôt à terme
- Transferts internes et externes (national)

II.1.2. Nos principaux services et canaux alternatifs :

- My Baobab Application
- Agency Banking

II.2. Chiffres clés de l'institution

Description	Décembre 2023	Décembre 2024
Total Bilan (CDF)	130 957 993 282	176.858.53 3.634
Fonds propres (CDF)	29 836 632 170	38.686.17 1.386
Résultat net (CDF)	12 053 425 378	11.074.47 2.196
Produits net financier (CDF)	42 153 895 748	53.207.79 6.187
Total Crédit (CDF)	107 534 502 356	150.774.89 1.221
Total dépôt (CDF)	30 975 433 438	41.526.67 1.615
PAR 0 (%)	7,3%	7,2%
PAR 30 (%)	5,8%	5.7%
Ratio de solvabilité (%)	30,44%	23,29%
ROE (%)	52,54%	33,82%
ROA (%)	11.74%	7,21%
Nombre des clients	61 384	73.344
Nombre des prêts	8 210	9.150
Nombre d'agences	9	10

II.3. Perspectives de continuation d'activités

Les perspectives de l'année 2025 s'articulent autour des axes ci-après :

- Renforcement institutionnel orienté vers la poursuite du développement du capital humain et la solidification de l'organisation ;
- Amélioration de la notoriété de Baobab RDC ayant pour objectif de faire de

IMF Baobab RDC SA, à Kinshasa, avenue Kasa-Vubu 137 / Commune de Bandalungwa capital : 8 512 000 \$,
CD/KIN/RCCM/13-b-01015. ID 1-610-N50445T, numéro impot : A1201106R137, tél : +243 89 280 5000
Relationclientrdc@baobab.com

L'IMF Baobab RDC SA, un acteur majeur dans le secteur de la microfinance en RDC

- Croissance à travers l'expansion du réseau
- Amélioration de l'expérience client avec diversification des produits et canaux alternatifs

Chapitre 3 : Rapport de contrôle global

Le contrôle interne est l'ensemble des mécanismes mis en place par l'institution pour surveiller les risques avant et après les opérations. Il se matérialise par la mise en place de méthodes, de règles et de procédures au sein de l'institution, en vue d'assurer sa pérennité.

Au sein de Baobab RDC, l'approche retenue est celle du contrôle interne par la gestion des risques, qui permet de s'assurer que les objectifs stratégiques sont atteints.

III.1. Dispositif du système de contrôle interne (SCI)

III.1.1. Introduction

Le pilotage du contrôle interne comprend :

1. la mise en place | mise à jour des politiques, procédures, outils et circulaires
2. l'évaluation permanente et/ou ponctuelle des activités de contrôle .

La politique interne chez IMF Baobab RDC SA consiste à faire de la gestion des risques, une affaire de tous les acteurs de l'institution. Elle vise à être globale et couvre l'ensemble des activités, processus et actifs d'IMF Baobab RDC SA.

Le dispositif de contrôle interne au sein d'IMF Baobab RDC SA s'appuie sur :

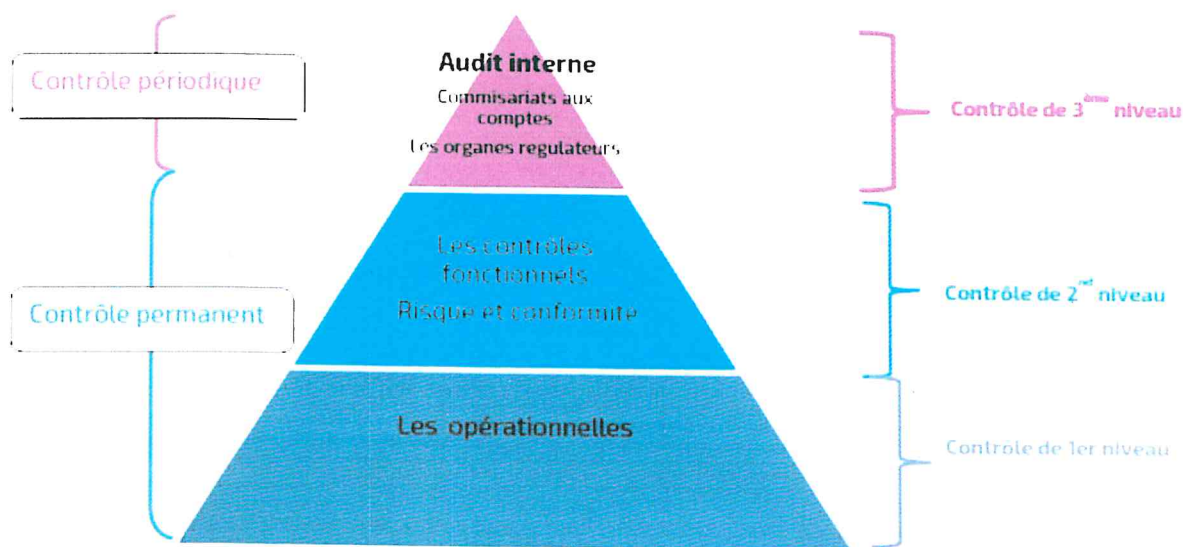
- La sensibilisation du personnel sur l'importance de son implication dans le dispositif du contrôle interne à travers la rédaction de procédures claires intégrant les opérationnels, leur vulgarisation à travers les formations et sensibilisations des corps de métiers ;
- Les processus permanents de mises à jour du système de contrôle interne

matérialisé par la validation annuelle des plans d'activité des entités de contrôle, un suivi rigoureux de la mise à jour des procédures et circulaires, l'exécution des recommandations des entités de contrôle;

- Des procédés internes et permanents d'évaluation de ce dispositif.

III.1.2. Description de l'organisation des différents niveaux de contrôle

Selon les différentes composantes de contrôle, le dispositif de contrôle interne est organisé de la manière suivante :



A. Contrôle permanent

a. Contrôle permanent de premier niveau :

Le contrôle permanent de premier niveau assuré par les préposés opérationnels eux-mêmes

Chaque processus au sein de Baobab respecte le principe de séparation de tâches permettant de respecter le principe de 4 yeux. L'organisation au sein des agences et des départements/Direction est définie de manière à respecter ce principe de manière systématique.

Les processus opérationnels intègrent des contrôles supplémentaires exercés par les superviseurs

directs. De ce fait, l'ensemble du personnel surveille le dispositif de contrôle interne au regard des objectifs qui leur ont été assignés.

b. Contrôle permanent de deuxième :

Le contrôle permanent de deuxième niveau est assuré, à posteriori et de façon récurrente, par des équipes dédiées au contrôle de la conformité et de la qualité de la mise en œuvre des processus opérationnels, lesquelles n'exercent pas de fonctions opérationnelles.

Ce contrôle de deuxième niveau est composé de la manière ci-après :

1. Risques constituée de la fonction contrôle permanent et risques opérationnels et de la fonction des risques institutionnels;
2. la fonction de conformité.

Description des fonctions du deuxième de contrôle :

1. Le département des risques :

Le département des risques prend en charge les deux fonctions suivantes :

i. Le contrôle permanent (contrôle interne) :

La fonction contrôle permanent a un effectif de 6 personnes. Sa mission est :

- D'Œuvrer à l'efficacité et à l'efficience des opérations dans le respect des politiques ;
- De Garantir le respect des politiques et procédures opérationnelles de l'institution ;
- D'Appuyer à la mise en œuvre, à la sensibilisation, à l'institutionnalisation et à l'efficacité du contrôle interne au sein de l'institution ;
- Appuyer la Direction clientèle dans l'animation du contrôle opérationnel, à assurer un partage d'expériences entre agences et exécuter des formations spécifiques liées à des thématiques du contrôle interne.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services, unités et directions, sur la base des manuels de procédures qui décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur dénouement correct.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Les contrôles réalisés sont prévus dans le Plan Annuel de Contrôle Interne (PACI), validés par l'organe exécutif à

travers le comité des risques local et approuvé par le conseil d'administration.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique supérieur.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de comité de risque du Conseil d'administration.

Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices préalablement validées par l'organe exécutif via son comité de contrôle permanent. Par ailleurs, les recommandations / actions correctrices issues de contrôles réalisés sont suivies via une plateforme mise en place.

Notons que les comités de contrôle des risques local sont tenus sur une base mensuelle.

ii. Les Risques institutionnels

Cette fonction est occupée par le responsable du département Risques lui-même. Il est chargé de suivre les risques institutionnels dans l'ensemble (financiers, opérationnels, fraudes etc....) et joue le rôle d'alerte de la Direction Générale sur les risques actuels et futurs, ainsi que leur mitigation.

La fonction gestion des risques institutionnels a pour mission de :

- Identifier et Analyser l'ensemble des risques au travers des outils (évaluation des risques, et le plan d'urgence et de poursuite d'activités) qui va aboutir à une cartographie des risques,
- Suivre les indicateurs clés de risques.
- Alerter la direction générale sur la survenance possible de risques majeurs et ceux jugés inacceptables
- Proposer des plans d'actions afin de réduire et/ ou de changer le profil de ces risques en vue de permettre l'institution d'atteindre le résultat escompté.

2. La conformité :

Elle est le garant du respect de la politique de Gestion des politiques et procédures en jouant un rôle de secrétariat, d'animation et du contrôle du processus afférent à la mise à jour et à la création des documents internes. Elle joue le rôle du point focal entre le régulateur et Baobab en vue de minimiser le risque de non conformité tout en veillant au respect de la réglementation bancaire en formant et en conseillant l'institution.

B. Contrôle périodique

Le contrôle de troisième niveau est effectué de manière périodique, sous la responsabilité de l'organe délibérant au travers de son comité d'audit, par une fonction d'audit interne indépendante intervenant sur pièces ou sur place dans le cadre de missions.

Audit interne

Les missions de l'audit couvrent l'ensemble des activités de l'institution y compris le contrôle interne. A travers son équipe, les missions d'audit sont réalisées selon des méthodologies formalisées et conformément à un plan d'audit validé préalablement par le comité d'audit.

Les missions réalisées par le département d'Audit interne font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis et en fonction de leur niveau de priorité. A cet effet, une plateforme de suivi des recommandations a été mise en place depuis l'arrivée de Microcred / IMF Baobab RDC.

L'audit interne est supervisé par un directeur de l'audit interne accompagné d'une équipe d'auditeurs junior et senior.

La sélection des audits planifiés a été effectuée sur la base d'une évaluation des risques sur les secteurs retenus dans l'univers d'audit de l'IMF Baobab RDC (l'univers d'audit comprend l'ensemble des éléments de l'organisation susceptibles d'être audités). Les unités et processus révélant le niveau de risque le plus élevé ont été sélectionnés pour être audités en priorité.

III.2. Principe de gouvernance des risques

La gouvernance des risques est assurée au plus haut niveau par le Conseil d'administration qui se répercute sur la Direction Générale et l'ensemble du Management de Baobab RDC.

Le Conseil d'administration procède trimestriellement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques. Ces évaluations sont faites à travers des comités spécialisés.

III.2.1. Principaux risques de l'institution

Les activités d'IMF Baobab RDC SA sont soumises à différents types de risques. Les principaux risques identifiés durant l'année 2024 ont été les suivants :

1. Risque Crédit

Le risque de crédit reste le principal risque auquel est exposée l'institution. Ce risque se caractérise par la possibilité qu'un emprunteur ne puisse rembourser son prêt à l'échéance convenue. Il inclut la possibilité que l'IMF Baobab RDC SA puisse, en raison d'un ralentissement économique, d'une inflation ou d'autres causes de nature interne ou externe, voir la qualité de son portefeuille se détériorer.

Afin d'encadrer la gestion du risque de crédit, la Direction Générale a mis en place un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur une politique de crédit.

Cette politique repose sur le principe que tout engagement comportant un risque de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité de la transaction (objet du crédit) ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance (capacité de remboursement du client). Elle définit le cadre harmonisé applicable à l'ensemble des activités d'analyse crédit ainsi que le périmètre d'actions des principaux acteurs concernés. Elle définit aussi les critères permettant d'identifier les clients ciblés par notre établissement, susceptibles de recevoir un crédit. Elle vise à énoncer un ensemble de règles d'analyse et de gestion qui doit être connue, et de principes qui doivent être partagés par les différents départements de l'établissement.

Par ailleurs, la Direction Générale s'assure via les organes de contrôle que les règles énoncées dans la politique de crédit sont respectées par l'organisation et si nécessaire,

IMF Baobab RDC SA, à Kinshasa, avenue Kasa-Vubu 137 / Commune de Bandalungwa capital : 8 512 000 \$,
CD/KIN/RCCM/13-b-01015. ID 1-610-N50445T, numéro impot : A1201106R137, tél : +243 89 280 5000

Relationclientrdc@baobab.com

revoit régulièrement les règles de la procédure de crédit pour éventuellement les adapter ou les modifier en fonction de l'évolution de l'organisation.

2. Risques Opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de pertes pouvant résulter de procédures internes inadéquates ou non appliquées, des personnes, des systèmes ou d'événements externes. Pour faire face à ce risque, Baobab a mis en place les politiques et procédures encadrant chaque processus ainsi que les risques liés à ses opérations.

3. Risques de fraude

L'approche de gestion d'IMF Baobab RDC SA est une approche orientée vers la gestion des risques, notamment le risque de fraude. Par conséquent, la prévention de la fraude ainsi que sa gestion ont été la priorité de l'institution. La fonction contrôle permanent est en charge du traitement de la fraude

Pour se prémunir contre le risque de fraude, IMF Baobab RDC SA a mis en place une procédure de gestion de la fraude définissant les rôles, les responsabilités et le traitement des flux de travail liés à la gestion de la fraude afin de minimiser son impact. Un dispositif global de lutte contre la fraude a été mis en place. La gestion de ce dispositif est assurée par le contrôle permanent et évaluée lors des comités de fraude.

4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le danger que l'institution ne soit plus en mesure de faire face à ses obligations de paiement actuelles et futures dans leur intégralité ou dans les délais impartis. Pour atténuer ce risque, Baobab s'assure de conserver à tout moment des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations, même en période de tensions.

Les mesures d'atténuation possibles peuvent inclure le ralentissement ou l'arrêt des prêts, l'obtention de fonds supplémentaires, la vente de titres à long terme non considérés comme HLA (lorsque c'est possible) et leur placement dans des actifs liquides.

5. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se limite aux risques découlant de l'exposition aux contreparties et aux émetteurs et ne prend pas en compte ceux résultant des services financiers offerts aux clients (prêts). Le risque de contrepartie/émetteur est principalement encouru en raison de la constitution d'une réserve de liquidités ou pour se conformer à la réglementation. Le risque principal résulte du risque de capital, qui est atténué en maintenant les montants

placés/investis à un niveau bas et en investissant uniquement dans des dépôts à court terme ou dans des titres à risque relativement faible, y compris les bons du Trésor

Une contrepartie au sens large est toute entité avec laquelle on a une exposition qui ne résulte pas d'un service financier fourni à des clients.

Baobab RDC cherche à atténuer son exposition au risque de contrepartie et au risque lié à l'émetteur, en disposant d'un processus bien établi d'approbation de la contrepartie ou de l'émetteur.

6. Risque de change

Baobab RDC n'est pas autorisé à s'engager dans des opérations pour compte propre ni à prendre des positions spéculatives sur les marchés des changes dans le but de générer des revenus supplémentaires potentiels. L'objectif est de clôturer les positions en devises et de veiller à ce que toute position ouverte en devises reste à tout moment dans les limites définies. Les produits dérivés ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture pour clôturer les positions de Baobab RDC ainsi qu'à des fins de liquidité.

Baobab RDC a défini des limites qui ne doivent pas être dépassées et, en cas de dépassement, des mesures immédiates doivent être prises par la trésorerie et soumises à la validation du Comité Actif Passif.

7. Risque de réputation ou d'image

Le risque de réputation est inhérent à l'activité de Baobab RDC, il survient à la suite d'autres risques et d'autres activités réalisées par Baobab RDC.

La gestion de ce risque est primordiale pour Baobab RDC, ainsi le processus suivant est utilisé pour la gestion de ce risque :

- Identification des sources de risque : Les risques de réputation peuvent venir de plusieurs domaines :
 - Conformité : non-respect des lois, règlements ou normes éthiques.
 - Produits et services : qualité médiocre, litiges clients, manque de transparence.
 - Communication : mauvaise gestion de crise, déclarations publiques inappropriées.
 - Partenaires et employés : comportements non éthiques, litiges sociaux, fraudes internes.
 - Canaux numériques : critiques sur les réseaux sociaux, fuites de données

- Evaluation de la gravité et de la probabilité de ces risques
- Prévention : mise en place du code de conduite et d'éthique pour les employés, formation et sensibilisation des employés sur la conformité, la communication et les valeurs de Baobab RDC ; surveillance continue sur les médias, réseaux sociaux, politique claire de gestion des plaintes.
- Réponses claires aux crises : plan de communication adapté aux crises, suivi post crise.

8. Risque juridique

La gestion des risques juridiques visent à protéger Baobab RDC contre les conséquences négatives d'un non-respect des lois, règlements, contrats ou obligations légales.

Baobab RDC procède par l'identification de ces risques qui proviennent de plusieurs sources, notamment :

- Non-conformité réglementaire (fiscalité, droit du travail, droit bancaire, etc.) .
- Litiges contractuels avec clients, fournisseurs, partenaires.
- Manquement à la protection des données personnelles
- Propriété intellectuelle : usage non autorisé ou violation.
- Infractions internes : corruption, fraude, harcèlement, etc.

Et pour gérer ces risques, la prévention est systématisée par la veille juridique permanente pour suivre les évolutions législatives et réglementaires, la mise à jour régulière des contrats et politiques internes, la formation et sensibilisation du personnel sur les obligations légales, et l'instauration de la revue systématique de tous contrats et conventions par le département juridique avant de prendre toute décision à risque.

9. Autres risques externes ou Structurels

A l'inverse des autres risques sur lesquels IMF Baobab RDC SA peut exercer une influence directe, les risques externes sont totalement hors de contrôle. Ces risques proviennent des changements ou des menaces dans l'environnement de l'institution (changements politiques, économiques, technologiques, sociologiques, changements dans la concurrence, les produits, etc.). Ces risques peuvent exercer une influence négative sur les objectifs et les stratégies de l'institution.

Pour atténuer ces risques, les dirigeants se tiennent informés de l'évolution des indicateurs économiques et politiques du pays.

III.3. Plan de continuité d'activité

IMF Baobab RDC SA dispose d'un plan de continuité d'activité (PCA) décrivant la stratégie et l'ensemble des dispositions pouvant garantir la reprise et la continuité de ses activités à la

IMF Baobab RDC SA, à Kinshasa, avenue Kasa-Vubu 137 / Commune de Bandalungwa capital : 8 512 000 \$,
CD/KIN/RCCM/13-b-01015. ID 1-610-N50445T, numéro impot : A1201106R137, tél : +243 89 280 5000

Relationclientrdc@baobab.com

suite d'un incident perturbant son fonctionnement normal.

Ce plan est animé par le responsable des risques et évalué par le comité de crise. Selon la gravité de la crise, une fréquence de tenue de comité est définie. Pour chaque crise, un plan d'actions est mis en place et systématiquement selon les délais définis.

Chapitre 4 : Rapport de conformité

Dans le cadre de ses activités, la conformité au sein de Baobab assure la gestion de la lutte contre le blanchiment des capitaux, alerte l'institution sur les risques de non conformité en effectuant régulièrement la veille réglementaire, assure un suivi sur la mise en place et l'actualisation des procédures internes .

IV.1. Lutte Anti-Blanchiment/Financement du Terrorisme

Le dispositif de lutte contre le blanchiment axé sur 3 volets principaux :

1. Volet formation :

Afin de se conformer aux réglementations et aux lois en vigueur, BBRDC dispense chaque année des formations pour des nouvelles recrues et des sensibilisations à son personnel en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, financement du terrorisme.

Cette formation aussi importante est dispensée pour des raisons de:

- **Efficacité Opérationnelle** : Ces formations et sensibilisations dispensées permettent aux employés de comprendre les procédures internes et d'utiliser les outils de surveillance de manière efficace, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle de BBRDC.
- **Conformité réglementaire** : BBRDC est tenue au respect des lois et règlements en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette formation sert à se rassurer que tous les employés comprennent et respectent ces exigences.
- **Détection et prévention** : Les employés de BBRDC ainsi formés sont équipés pour détecter les activités suspectes et prévenir les transactions illégales. Cela contribue à protéger l'institution contre les risques de non-conformité pouvant ainsi générer des sanctions.
- **Réputation** : BBRDC impliquée dans des activités de blanchiment d'argent peut subir des dommages importants à sa réputation. Ceci étant la formation pour des nouvelles recrues et les sensibilisations permettent à maintenir l'intégrité et la réputation de l'institution.
- **Responsabilité Sociale** : En luttant contre le blanchiment d'argent, BBRDC joue un rôle crucial dans la lutte contre le crime organisé et le financement du terrorisme, contribuant ainsi à la stabilité et à la sécurité de la société.

2. Volet entrée en relation :

L'IMF Baobab RDC SA dispose d'outils nécessaires et efficaces qui permettent d'identifier les clients de manière précise et de filtrer les entrées en relation. Ces outils assurent une conformité rigoureuse aux exigences réglementaires et renforcent notre capacité à prévenir les activités illicites ou les clients présentant des risques particuliers (PPE, clients sous sanctions, etc.).

3. Volet surveillance des transactions et obligations de déclarations :

L'IMF Baobab RDC SA dispose des outils nécessaires et performants pour le monitoring et la surveillance des transactions. Ces outils contribuent à la détection et la prévention efficace des activités suspectes, assurant ainsi une conformité rigoureuse aux obligations de déclarations réglementaires le cas échéant.

IV.2. Veille réglementaire

Une veille réglementaire est réalisée sur fréquence trimestrielle. Quatre (4) veilles réglementaires ont été réalisées en 2024. Les résultats de ces veilles réglementaires il a été identifié une révision des trois instructions et la production de deux nouvelles instructions.

IV.3. Mise à jour/ création de procédures

Au cours de l'année 2024, l'institution a procédé à la création ainsi qu'à la mise à jour d'un certain nombre de procédures, politiques, chartes et circulaires.

Baobab RDC a mis en place une politique de gestion des procédures qui définit la méthode de rédaction des procédures ainsi que le circuit de validation.

Pour la création d'une politique ou d'une procédure, un modèle est transmis du groupe baobab SA afin d'une harmonisation dans toutes les filiales. Ensuite, cette procédure/politique groupe est localisée selon la réglementation de chaque filiale afin de se conformer aux exigences locales. Une fois la localisation terminée, la procédure/politique est ensuite transférée à la conformité pour revue avant de la soumettre au circuit de validation par les organes exécutifs et délibérants.

Ces actions témoignent de notre engagement continu à renforcer notre programme de conformité et à assurer une gestion rigoureuse et transparente de nos opérations.

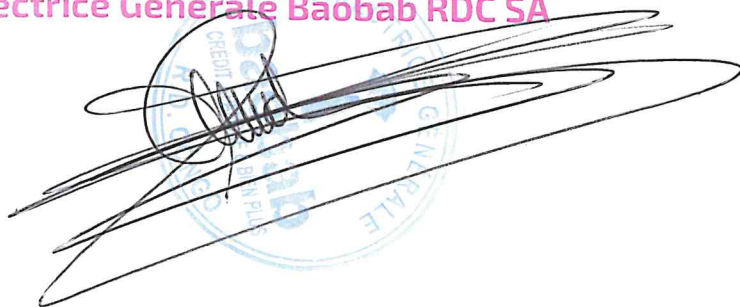
IV.4. Comité de conformité

Du 01 Janvier au 31 Décembre 2024, il s'est tenu 4 comités spécialisés. Ces comités ont permis de renforcer notre cadre de conformité et d'assurer une surveillance rigoureuse et continue de nos opérations.

Pour IMF Baobab RDC SA

Sandrine NYAMKEU NGASSAM MBAKOP MAYINDOMBE

Directrice Générale Baobab RDC SA



ANNEXES

TABEAU I : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

LIBELLÉ	31/12/2023	31/3/2024	30/6/2024	31/12/2024
Fonds Propres de base (1)	28 160 828 987	29 943 598 097	27 061 088 387	27 436 683 173
Fonds Propres Complémentaires (2)	5 340 751 318	3 726 570 198	4 465 959 771	5 503 809 955
Fonds Propres réglementaires (3) = (1)+(2)	33 501 580 305	33 670 168 294	31 527 048 158	32 940 493 128
Montant en millions de Francs Congolais				

Note :

- Fonds propres de base = Capital réserves et primes+résultat positif provision pour reconstitution du capital + report positif-immobilisations incorporelles
- Fonds propres complémentaires = Provision pour risques, charges et pertes + plus values et provisions réglementées - la provision pour reconstitution du capital social

TABEAU II : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

LIBELLÉ	31/12/2023	31/3/2024	30/6/2024	31/12/2024
Crédits litigieux (≤ à 30 jours de retard) (1)	2 042 499 529	2 889 215 179	1 680 674 326	2 191 751 829
Crédits litigieux (de 31 à 60 jours de retard) (2)	711 554 807	1 067 340 398	1 235 662 300	1 129 641 341
Crédits litigieux (de 61 à 90 jours de retard) (3)	874 855 088	1 474 728 863	1 263 020 588	877 335 979
Crédits litigieux (de 91 à 180 jours de retard) (4)	2 295 989 835	1 972 091 268	2 880 051 338	2 796 585 960
Crédits litigieux (de plus de 180 jours de retard) (5)	2 145 026 440	4 153 092 327	5 820 230 687	3 839 259 593
Provisions pour crédits litigieux (6)	4 606 526 182	6 795 276 930	9 031 881 459	6 791 280 787
Crédits litigieux bruts (7) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	8 069 925 698	11 556 468 035	12 879 639 239	10 834 574 704

IMF Baobab RDC SA, à Kinshasa, avenue Kasa-Vubu 137 / Commune de Bandalungwa capital : 8 512 000 \$,

CD/KIN/RCCM/13-b-01015. ID 1-610-N50445T, numéro impot : A1201106R137, tél : +243 89 280 5000

Relationclientrdc@baobab.com

Crédits litigieux nets (8) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	8 069 925 698	11 556 468 035	12 879 639 239	10 834 574 704
Taux de Provisionnement des crédits litigieux (9) = (6)/(7) en %	57%	59%	70%	63%
Total crédits nets (10)	102 927 976 174	110 334 923 913	126 320 957 015	143 983 610 434
Total crédits brut (11)	107 534 502 356	117 130 200 843	135 352 838 473	150 774 891 221
Fonds propres de base (12)	28 160 828 987	29 943 598 097	27 061 088 387	27 436 683 173
Part des crédits litigieux bruts/Total crédits bruts (13) = (7)/(11) en %	8%	10%	10%	7%
Part des crédits litigieux nets/Total crédits nets (14) = (8)/(10) en %	8%	10%	10%	8%
Part des crédits litigieux nets/Fonds propres de base (15) = (8)/(12) en %	29%	39%	48%	39%
Volume des crédits prorogés	-	489 821 328	585 296 575	608 198 973
Total crédits sortis du Bilan	107 534 502 356	-	-	10 834 574 704

Montant en millions de Francs Congolais

TABLEAU III : NORMES PRUDENTIELLES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Ratios prudentiels	31/12/2023	31/3/2024	30/6/2024	31/12/2024
Ratio de Solvabilité	30%	30%	25%	23%
Liquidité Immédiate	124%	144%	95%	124%
Couverture des emplois à moyen et long termes par les ressources stables	105%	108%	92%	94%
Couverture des immobilisations	11%	12%	13%	12%
Indicateurs de performance				

IMF Baobab RDC SA, à Kinshasa, avenue Kasa-Vubu 137 / Commune de Bandalungwa capital : 8 512 000 \$,
CD/KIN/RCCM/13-b-01015. ID 1-610-N50445T, numéro impot : A1201106R137, tél : +243 89 280 5000

Relationclientrdc@baobab.com



PAR 0		8%	10%	10%	7%
Ratio d'abandon des créances		2%	0%	0%	2%
Taux de capitalisation		23%	22%	20%	22%
Taux d'encours de crédit		82%	79%	86%	85%
Taux des Immobilisations		3%	3%	3%	3%
Taux d'encaisses oisives		17%	21%	15%	15%
Autosuffisance opérationnelle		125%	118%	120%	123%
Rendement sur actif		12%	2%	4%	7%
Rentabilité des fonds propres		54%	9%	17%	34%
Rendement du portefeuille		45%	44%	44%	44%
Coefficient d'exploitation		142%	66%	69%	129%
Efficacité opérationnelle		69%	76%	60%	54%

IMF Baobab RDC SA, à Kinshasa, avenue Kasa-Vubu 137 / Commune de Bandalungwa capital : 8 512 000 S,
CD/KIN/RCCM/13-b-01015. ID 1-610-N50445T, numéro impot : A1201106R137, tél : +243 89 280 5000

Relationclientrdc@baobab.com

26

